



## Pièce 3

Règlement graphique

1/ 5000

Modification simplifiée n°4  
Approuvée en Conseil Communautaire du 13 mai 2024

### Zonage

- U1 : Centre bourg / hameaux
- U1a : Zone urbaine dense
- U2 : Zone urbaine pavillonnaire
- U2a : Zone urbaine pavillonnaire (assainissement autonome autorisé en attente du raccordement au réseau collectif d'assainissement)
- U2b : Zone urbaine pavillonnaire dense
- U3 : Zone urbaine pavillonnaire (assainissement autonome autorisé)
- U4 : Zone urbaine (constructions à usage industriel et d'entrepôt interdites)
- UE : Zone urbaine réservée aux équipements publics
- UX : Zone urbaine réservée aux activités artisanales
- A : Zone agricole
- A1 : Zone agricole avec possibilité d'extension mesurée du bâti et possibilité de réaliser des constructions à usage agricole
- A2 : Zone agricole avec possibilité d'extension mesurée du bâti, possibilité d'urbaniser les dents creuses et possibilité de réaliser des constructions à usage agricole
- A3 : Zone agricole avec possibilité d'extension mesurée du bâti avec changement de destination autorisée à condition qu'il soit à usage d'habitat
- A4 : Zone agricole avec possibilité d'extension mesurée du bâti et possibilité de réaliser des constructions à usage de commerce, de bureaux, d'artisanat, d'entrepôt, constructions à usage agricole
- AU0 : Zone à urbaniser (long terme)
- AU1 : Zone à urbaniser (court terme)
- N : Zone naturelle
- N1 : Zone naturelle avec possibilité d'extension mesurée du bâti à usage d'habitat

### Prescriptions

- Bâtiments agricoles de qualité architecturale et patrimoniale pouvant faire l'objet d'un changement de destination, à condition qu'il ne compromette pas l'activité agricole (article R123-7 du CU)
- Element de paysage au titre de l'article L123-1-5 7 du code de l'urbanisme
- Element de paysage au titre de l'article L123-1-5 7 du code de l'urbanisme
- Emplacement réservé
- Espace soumis à une OAP
- Secteur de mixité sociale

### Emplacements réservés

- 1/ Création d'un réseau d'assainissement collectif – Lieu-dit Rosies (Commune)
- 2/ Elargissement de la voie à 5m entre la rue Touny et la rue Coussade (Commune)
- 3/ Aménagement d'une voie (Emprise 3 m) entre Touny et les Ardailles et création d'un cheminement piéton entre Ardailles et le Riou Frech (Commune)
- 4/ Aménagement d'un équipement public (Commune)
- 5/ Aménagement d'un équipement public (Commune)
- 6/ Aménagement d'une micro-station d'épuration (Communauté de Communes)
- 7/ Aménagement et entretien de la micro-station et aménagement et embellissement de l'accès au Tarn (Commune)
- 8/ Aménagement d'une parcelle piétonne (Commune)
- 9/ Aménagement piétonnier (Commune)
- 10/ Aménagement piétonnier d'une emprise de 3m (Commune)
- 11/ Elargissement du chemin de la Marine à 8m (Commune)
- 12/ Réalisation d'une station de refoulement (Commune)
- 13/ Aménagement piétonnier d'une emprise de 3m (Commune)
- 14/ Ouvrages d'aménagement des berges du cours d'eau de la Saudronne (Commune)

- 15/ Aménagement d'une micro-station (Communauté de Communes)
- 16/ Aménagement d'un accès à la Sourd (Commune)
- 17/ Aménagement d'une micro-station (Commune)
- 18/ Aménagement d'un accès au Tarn et à la Roselière (Commune)
- 19/ Aménagement d'un accès au Tarn et d'une plage de repos (Commune)
- 20/ Elargissement du chemin de Bonefil à 6m (Commune)
- 21/ Elargissement du VC n° 107 à 10m (Commune)
- 22/ Elargissement à 8m du VC n° 105 de la Tuilerie à Lasbordes et élargissement à 8m entre le carrefour avec le VC n° 106 et le chemin du lotissement Les Places (projet SIVOM) (Commune/SIVOM)
- 23/ Elargissement du VC n° 2 de Lagrave à Lasbordes à 10m (Commune)
- 24/ Elargissement du chemin de Rosies à 8m (Commune)
- 25/ Elargissement du VC n° 1 de Lagrave à Port Gauthier à 10m (Commune)
- 26/ Elargissement du chemin de la Sourd à 8m (Commune)
- 27/ Elargissement du chemin des Ardailles et chemin Saut du Buc à 8m (Commune)
- 28/ Elargissement du VC n° 132 à la RD13 des Ardailles à Touny à 8m (Commune)
- 30/ Aménagement des accès à l'impasse de Las Bordes (Commune)
- 31/ Aménagement du carrefour RD13 / chemin de la Bouissouade (Commune)
- 32/ Raccordement du réseau d'assainissement – voie 19 mars 1962 (Commune)
- 33/ Aménagement du réseau pluvial d'une largeur de 3m (Commune)
- 34/ Aménagement d'un accès au Tarn (Commune)
- 35/ Aménagement de voie - emprise 5m (Commune)

